

Dans la cavalerie, le 7e cuirassiers est le régiment des ferblantiers et le 1er hussards celui des *Trois-herpes*, ou têtes de mort (leur shako porte en sautoir le chiffre de leur régiment, entouré de coqs de bruyère, à cause de la couleur brune de leur uniforme; c'est le seul en Allemagne; cette distinction leur est restée en souvenir de l'occupation de France, et après la campagne de Silesie, réquisitionnée pour les habiliter tout le drap d'un couvent de capucins. Le 6e hussards s'appelle *Spinnat mit Elern*, les « coulis aux épaves », parce que son uniforme vert est orné de passementeries jaunes, et le 10e les *Papagons*, ou perroquets, pour la même raison.

Le *Petit Var* — raconte que M. le comte de Perolari-Malmignati, ex-vice consul d'Italie à Toulon, s'est suicidé en se précipitant d'une fenêtre dans une cour intérieure de l'hôpital civil de cette ville.

Il y a deux mois environ, M. Perolari-Malmignati avait été remplacé comme vice-consul à Toulon et envoyé en la même qualité à Trebizonde. Très affecté, dit-on, de ce changement, il donna bientôt l'ordre de faire transporter son mobilier en se précipitant d'une des fenêtres de la propriété de M. L., consul de Belgique.

A l'hôpital civil où on le conduisit, des précautions furent prises pour éviter une nouvelle tentative de suicide.

Une petite chaîne fermée à l'aide d'un cadenas fut placée à la fenêtre entr'ouverte de sa chambre, et un infirmier italien fut attaché à sa personne, avec ordre de ne pas le quitter un seul instant de vue.

Mais M. Perolari-Malmignati trompa la confiance de son gardien par une feinte douleur et fit même semblant de s'endormir pour l'instant.

Dès qu'il fut seul, M. Perolari-Malmignati parvint avec une énergie et une force de volonté incompréhensibles à se glisser entre les volets entre-croisés et à laisser couler son corps le long du bâtiment. Il vint rouler aux pieds de deux ouvriers qui travaillaient dans la cour, et par la suite se vit passer devant la fenêtre ouverte de sa chambre, et un infirmier italien fut attaché à sa personne, avec ordre de ne pas le quitter un seul instant de vue.

Mais M. Perolari-Malmignati trompa la confiance de son gardien par une feinte douleur et fit même semblant de s'endormir pour l'instant. Dès qu'il fut seul, M. Perolari-Malmignati parvint avec une énergie et une force de volonté incompréhensibles à se glisser entre les volets entre-croisés et à laisser couler son corps le long du bâtiment. Il vint rouler aux pieds de deux ouvriers qui travaillaient dans la cour, et par la suite se vit passer devant la fenêtre ouverte de sa chambre, et un infirmier italien fut attaché à sa personne, avec ordre de ne pas le quitter un seul instant de vue.

On écrit d'Ajaccio : « Le banit Olindo, qui avait commis deux meurtres et deux tentatives de meurtre contre les membres de la famille Nicotri, et qui avait été condamné à mort par le tribunal de Ajaccio, a été gracié par le général et son fils, et il s'est réfugié dans les montagnes et se livre à la culture de la vigne. »

Les journaux de Rome racontent un fait de malice qui s'est produit à l'hôpital général de cette ville pendant la soirée du 14 juillet. Un certain nombre de fille soumises, en traitement dans un pavillon spécial, avaient tenté de s'évader. Les uns voulaient franchir une haie qui était très basse; les autres, plus hardis, s'étaient suspendus à la conduite des lanternes à gaz pour se laisser ensuite glisser sur la chaussée. Avant que l'évasion fût accomplie, elles furent arrêtées et enfermées dans des chambrées où s'écroulent les peines disciplinaires. Furieuses, elles se mirent alors, avec une énergie incroyable, à décoller les portes et les fenêtres, à fracasser les serrures et les verrous et à jeter tous les débris dans la cour, ainsi qu'il résulte de l'interrogatoire des détenues et de leurs compagnes.

Neuf d'entre elles ont été mises à la disposition du parquet.

Les conseils de la somnambule. — Un individu nommé G..., palefrenier dans un dépôt de cavalerie, à Paris, avait été volé, il y a trois semaines, de sa poche, et de sa chemise au dépôt même.

Ne sachant sur qui faire peser ses soupçons, il alla consulter une voyante du quartier de la Chapelle.

Celle-ci lui l'avait dans la farine de lin, et le passé lui était dévoilé avec le secours d'une graine mystérieuse, qui sait répondre à toutes les questions.

La graine répondit à G..., par la voix de la bonne femme, que le voleur n'était autre que le nommé Lucien K..., un camarade du palefrenier.

G... fut aussitôt allé au commissariat de police dénoncer Lucien K..., qui se s'attendait pas à cela. Le commissaire ne fut pas en peine de découvrir le voleur; mais sur la menace de G... de faire un mauvais parti à R... (il ne parlait de rien moins que de le tuer) s'il n'était pas arrêté, le magistrat consentit à ouvrir une enquête. R... n'a pas eu de peine à faire évanouir tout soupçon.

Da Zadig. — M. Prudhomme parle de la contesse de R..., qui joint à une grande beauté une prodigieuse excessive. Elle se ruine, dit-il... C'est une femme qui vendrait ses cheveux pour acheter le fameux Saumon des Princes de Catalogne, le seul qui soit permis de faire l'usage.

## TRIBUNAUX

### L'AFFAIRE DE CHATEAUVILLAIN

Comme nous l'avons annoncé, la cour de cassation a été saisie du conflit de juridiction résultant du jugement d'illégalité de Bourgoing, et a statué en règlement de juges, désignant la cour d'appel de Grenoble, chambre des mises en accusation, pour statuer sur la qualification criminelle des faits et sur la compétence.

### COUR D'ASSISES DU HAINEAUT

**Les greves. Pillage de l'habitation de M. Fromont**

Audience du lundi 19 juillet

La session qui s'ouvre aujourd'hui s'annonce comme devant être longue et laborieuse. Elle aura à occuper des centaines de procès de pillage de la maison de M. Fromont, directeur-gérant du charbonnage d'Arpaume.

Aujourd'hui — et pour ouvrir ce triste défilé — ce sont cinq houillères de Gilly et de Ransart qui sont imputables à la cour de cassation et de pillage de l'habitation de M. Fromont, directeur-gérant du charbonnage d'Arpaume.

Cette scène s'est passée immédiatement après l'incendie des verreries et du château Baudouin à Chateaufort, le 25 mai dernier. Trois agents ont été blessés. La police a procédé à quatre arrestations. A minuit, grâce à des renforts de gendarmes, la foule a été entièrement dispersée et le calme a été rétabli.

A la suite des dégâts commis à ses bureaux par les manifestants, le journal le *Soleil du Midi* a tenté la ville de Marseille un procès en dommages-intérêts.

**Le soldat des soldats français au Tonkin**

Paris, 20 juillet. — Par décision de l'amiral Aube, ministre de la marine, les troupes de l'armée de mer occupant le Tonkin et l'Annam n'ont plus droit, à partir du 1er juillet, à la solde de guerre. Ils ne touchent, depuis cette époque, que la solde habituelle aux soldats servant dans les colonies.

**L'Académie des sciences**

Paris, 20 juillet. — Dans la séance d'hier, à l'Académie des sciences, M. Mascart a présenté une série de photographies aérostatiques prises par MM. Madar et Tissandier lors d'une récente ascension.

Ces épreuves n'ont pas demandé plus d'un deux cent cinquantième de minute de pose. Elles ont été obtenues sur un parcours de deux cent quatre-vingt kilomètres de Paris au Mans — et par une altitude variant de six cent à quinze cents mètres.

M. Peignin a ensuite présenté, par l'intermédiaire de M. Gaudry, un os de renne gravé avec une très grande finesse et provenant d'une griffe habitée pendant l'époque quaternaire. Inspecté, on n'aurait pu supposer que des travaux d'une telle perfection eussent pu être exécutés en des temps aussi reculés.

tous les faits mis à sa charge. Il n'a pas fait cesser le travail et ne s'est pas retiré du paletot et du chapeau de M. Fromont. En vain, M. le président lui a dit que les dépôts des témoins étaient dans l'incertitude, notamment de la cabaretière Colet sont catégoriques.

Enfin l'ordonnance n'est pas moins formelle que ses coaccusés, et son dévouement est resté intact.

Tous les accusés s'expriment à l'actuel, même avec une certaine volubilité.

**DÉPOSITION DE TÉMOINS**

M. Denis, juge d'instruction à Charlevoix, rend compte des premières constatations qu'il a faites chez M. Fromont.

M. le président saisi cette occasion pour dire à MM. les jurés que les pièces à conviction sont à la palme de justice, à leur disposition, mais qu'il a été impossible de les placer dans le prétoire parce qu'il composent tout un mobilier.

M. le juge d'instruction donne, d'après les plans qui sont soumis au jury, des indications sur la marche suivie par la bande qui s'est rendue chez Fromont.

Il entend un grand nombre de témoins à charge et confirme, les uns avec restrictions, les autres plus formellement, quelques-uns des faits de l'accusation. Les accusés opposent à tous les mêmes dénégations.

La séance continue.

## DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

**Une nouvelle décoration. — Les vétérans du travail**

Le *Journal officiel* de ce matin publie un décret du président de la République autorisant le ministre du commerce et de l'industrie à « décerner des médailles d'honneur aux employés ou ouvriers qui comptent plus de trente années de travail dans le même établissement industriel et commercial. »

Il publie en même temps un arrêté de M. Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie, déterminant les conditions dans lesquelles seront décernées ces nouvelles marques de distinction.

Cet arrêté, en trois articles, décide que les médailles dont il s'agit seront en or, argent, vermeil et bronze.

Elles porteront, d'un côté, l'effigie de la République, avec les mots : *République française*, et, sur l'autre face : *Honneur et Travail*, avec le nom du titulaire.

Les titulaires sont en outre autorisés à porter ces médailles, au moyen d'un ruban tricolore, disposé horizontalement, et dont la partie rouge sera immédiatement au-dessus de la médaille.

**L'arsenal de Woolwich. — La fonte d'un canon. — Un homme brûlé vif.**

Londres, 20 juillet. — Un terrible accident est arrivé samedi soir dans une des forges de la manufacture royale de canons de Woolwich.

Plusieurs hommes étaient occupés à fondre un lingot d'acier pour la construction d'un canon de 68 tonnes.

Le moule était un cylindre plein perpendiculairement dans un fossé environ dix pieds carrés et rempli au haut d'une plaque de fer qui formait la base du cylindre.

On versa dans ce moule environ huit tonnes d'acier en fusion provenant d'un fourneau à gaz, et le moule se remplit jusqu'à ce qu'il fut au point de déborder.

Les dégâts, bien qu'on ne puisse encore les évaluer d'une façon précise, sont énormes. Ils ne sont pas inférieurs à 500,000 francs. Fort heureusement ils sont couverts par une assurance.

Le service d'ordre, fort habilement dirigé, était fait par une compagnie de chasseurs à pied, les gendarmes et la police locale. On n'a aucun accident de personnes à déplorer; un pompier a été légèrement blessé au poignet. Toutes les autorités civiles et militaires étaient sur les lieux.

Ce sinistre prive de travail 300 ouvriers.

**Conseil des ministres**

Paris, 20. — Un Conseil de cabinet a été tenu ce matin au palais du quai d'Orsay.

Tous les ministres y assistaient, à l'exception de M. Demblé, garde des sceaux.

M. Sarrien a rendu compte à ses collègues des incidents de Marseille, et des instructions envoyées pour le maintien du bon ordre.

M. de Freycinet a fait connaître qu'il lui était impossible de se rendre à Nantes, où il serait remplacé par M. Billaut.

M. l'amiral Aube a annoncé qu'il allait prendre un arrêté concernant la classe 1881 à dater du 1er août; le départ de cette classe serait ainsi avancé de quatre à cinq mois; les hommes stationnés en France seraient placés en congé renouvelable, ceux stationnés dans les colonies bénéficieraient de la même mesure à partir de leur retour en France.

**Deux manifestes**

Paris, 20 juillet. — On annonce qu'à l'occasion des élections départementales deux manifestes seraient lancés, l'un par le prince Jérôme, l'autre par le prince Victor.

**Le général Boulanger. — Un dîner de promotion**

Paris, 20 juillet. — Le dîner offert par ses camarades de promotion au général Boulanger, à l'occasion de son élévation au grade de grand-officier de la Légion d'honneur, a eu lieu hier au Cercle militaire.

Le repas s'est prolongé assez tard dans la soirée.

**Soixante-dix hectares de bois en feu**

Avignon, 20 juillet. — La forêt de Mirabeau est en feu. Soixante-dix hectares sont déjà la proie des flammes.

**Cérémonie religieuse**

Rome, 20 juillet. — Une service funèbre en l'honneur de Mgr Guibert a été célébré hier à l'église Saint-Louis-des-Français. Le cardinal Jacoboni a donné l'absolution.

Le personnel des deux ambassades de France assistait à la cérémonie.

**Le cabinet anglais**

Londres, 20 juillet. — Le cabinet Gladstone tiendra aujourd'hui une dernière réunion, il démissionnera ensuite.

Le *Times* croit que lord Salisbury suggérera à la reine d'appeler M. Hartington.

Le *Times* ne croit pas au succès de la combinaison Salisbury-Hartington.

**Collieries de deux trains**

Nîmes, 20 juillet. — Une collision s'est produite, par la faute d'un aiguilleur, dit-on, à la gare de Robiac, près Alais, entre un train de voyageurs et un train de marchandises. Il y a six blessés.

**Un drame en mer**

Halifax, 20 juillet. — Les avis de la Jamaïque portent que le vapeur de la compagnie anglaise *Goshawk* se serait noyé à Port-Royal en retournant à leur vaisseau par un orage.

**Au Vatican**

Rome, 20 juillet. — Le pape a pris ses vacances en suspendant ses audiences jusqu'en septembre.

La question d'une nouvelle loi (sénat) n'est pas tranchée avant le mois d'octobre.

Avant son départ, S. S. Léon XIII a approuvé une décision de la Congrégation de l'Index qui s'est prononcée formellement contre la création.

Cette création sera donc considérée désormais comme une manifestation antichrétienne.

**Les révolutionnaires en Amérique**

New-York, 20 juillet. — Des avis privés de Matamoros font connaître que 60 révolutionnaires ont été battus par 125 hommes de troupes régulières qui leur ont infligé des pertes sérieuses comme blessés et tués. Les rebelles qui se sont réfugiés aux Etats-Unis ont été arrêtés et fusillés.

**Grand incendie à Armentières**

Armentières, 20 juillet. — Lundi, à l'heure où l'orage était dans toute sa violence, vers 10 h. du soir, la foudre est tombée sur la toiture du principal bâtiment de la filature de lin de M. Henri Dasselre, rue du Châtaut, et a provoqué un incendie qui a causé de très fortes proportions énormes.

Par malheur, on n'est parvenu à l'arrêter qu'après un long et pénible travail, et l'incendie a duré pendant sept heures et demie, pendant lesquelles on a vu des flammes s'élever à une hauteur de 150 mètres.

Le feu a pris dans l'atelier de dévidage, au quatrième étage. Favorisé par un vent d'est assez violent, il a aussitôt pris des proportions inquiétantes.

Le foyer de l'incendie se trouvait au milieu d'un vaste bâtiment à quatre étages dont chacun fournissait un aliment considérable aux flammes.

Un premier signal arrivait de tous côtés des pompes. Mais on s'aperçut bien vite qu'il fallait renoncer à combattre le feu. Tous l'effort des pompiers dut se borner à protéger les maisons voisines, qui couraient le plus grand danger.

La rue du Châtaut est très étroite, les flammes l'ont atteintes et les habitants voisins et il ne fallut pas moins que tout le zèle et toute l'énergie des travailleurs pour éviter un plus grand désastre. Il fallait également empêcher les flammes de se communiquer à la filature de coton de Mice vauve Dussette-Mauiex, qui se trouve exactement en face. On n'y parvint qu'au prix des plus grands efforts.

Un heure du matin, l'aspect du sinistre est saisissant. D'après les évaluations, il ne restait plus qu'un rez-de-chaussée et envahit les chambres des deux machines. A force d'énergie, on sauva un bâtiment qui longe la Lys et qui sert de magasin aux fils et aux lins bruts.

Vers quatre heures du matin, l'intensité du feu diminua. A cinq heures, on continua à arroser les bâtiments; mais tout danger est d'ores et déjà écarté. La moitié des troupes qui étaient venues apporter des secours rentre au casernement, et la foule se retire.

Les dégâts, bien qu'on ne puisse encore les évaluer d'une façon précise, sont énormes. Ils ne sont pas inférieurs à 500,000 francs. Fort heureusement ils sont couverts par une assurance.

Le service d'ordre, fort habilement dirigé, était fait par une compagnie de chasseurs à pied, les gendarmes et la police locale. On n'a aucun accident de personnes à déplorer; un pompier a été légèrement blessé au poignet. Toutes les autorités civiles et militaires étaient sur les lieux.

Ce sinistre prive de travail 300 ouvriers.

**Conseil des ministres**

Paris, 20. — Un Conseil de cabinet a été tenu ce matin au palais du quai d'Orsay.

Tous les ministres y assistaient, à l'exception de M. Demblé, garde des sceaux.

M. Sarrien a rendu compte à ses collègues des incidents de Marseille, et des instructions envoyées pour le maintien du bon ordre.

M. de Freycinet a fait connaître qu'il lui était impossible de se rendre à Nantes, où il serait remplacé par M. Billaut.

M. l'amiral Aube a annoncé qu'il allait prendre un arrêté concernant la classe 1881 à dater du 1er août; le départ de cette classe serait ainsi avancé de quatre à cinq mois; les hommes stationnés en France seraient placés en congé renouvelable, ceux stationnés dans les colonies bénéficieraient de la même mesure à partir de leur retour en France.

**Deux manifestes**

Paris, 20 juillet. — On annonce qu'à l'occasion des élections départementales deux manifestes seraient lancés, l'un par le prince Jérôme, l'autre par le prince Victor.

**Le général Boulanger. — Un dîner de promotion**

Paris, 20 juillet. — Le dîner offert par ses camarades de promotion au général Boulanger, à l'occasion de son élévation au grade de grand-officier de la Légion d'honneur, a eu lieu hier au Cercle militaire.

Le repas s'est prolongé assez tard dans la soirée.

**Soixante-dix hectares de bois en feu**

Avignon, 20 juillet. — La forêt de Mirabeau est en feu. Soixante-dix hectares sont déjà la proie des flammes.

**Cérémonie religieuse**

Rome, 20 juillet. — Une service funèbre en l'honneur de Mgr Guibert a été célébré hier à l'église Saint-Louis-des-Français. Le cardinal Jacoboni a donné l'absolution.

Le personnel des deux ambassades de France assistait à la cérémonie.

**Le cabinet anglais**

Londres, 20 juillet. — Le cabinet Gladstone tiendra aujourd'hui une dernière réunion, il démissionnera ensuite.

Le *Times* croit que lord Salisbury suggérera à la reine d'appeler M. Hartington.

Le *Times* ne croit pas au succès de la combinaison Salisbury-Hartington.

tinère. — Pologne. Germination des provinces polonaises de la Prusse, par Edouard Marbeau. — Salon de 1885. Peintres étrangers, *étude et fin*, par P. Chassigne de Néronde. — Correspondances et nouvelles. Afrique occidentale. Arrangement franco-allemand, par E.-J. Revelière. — Chemins de fer métropolitains de New-York, par M. D. Baudouin. — Solution de la question bulgare, par le baron Adolphe d'Avril. — Congrès industriel et commercial du Trocadéro. — Correspondance de Londres, par H. de La Martinière. — Chronique intérieure et coloniale, par Georges Dumarchey. — Société de géographie de Paris et Société de géographie commerciale. — Nouvelles diverses: Arménie. — Les Français en Amazonie. — Chemins de fer serbo-bulgares. — Chambres de commerce françaises à l'étranger. — Vue du chemin de fer métropolitain de New-York. (3e avenue, 5e rue).

**Renseignements sur le service des Postes**

**Papiers d'affaires**

Ce que l'on entend par papiers d'affaires. — On désigne, en général, sous le nom de papiers d'affaires, toutes les pièces, les documents manuscrits, imprimés, etc., qui sont destinés à servir à la gestion, à la tenue des comptes, à la tenue des livres, à la tenue des factures, les différents documents de service de compagnies d'assurance, les copies ou extraits d'actes sous seing privé écrits sur papier timbré ou non, les partitions ou feuilles de musique, les manuscrits d'ouvrages capés isolément.

**Conditions d'admission des papiers d'affaires.** — Les papiers de commerce ou d'affaires doivent être placés sous bandes mobiles ou sous enveloppes ouverts, et les conditions de manière à pouvoir être facilement vérifiés; ils doivent, en outre, être affranchis au départ au moyen de timbres-poste, et ne contenir aucune lettre ou note ayant un caractère de confidentialité.

**Les papiers d'affaires.** — Les factures pour l'étranger sont considérées comme papiers d'affaires et sont passibles de la taxe minimum de 25 centimes jusqu'à 250 grammes.

**Minimum des poids des papiers d'affaires.** — Le minimum des poids des papiers d'affaires est fixé à 25 centimes (port d'une lettre) jusqu'à 250 grammes, de 250 gr. à 2 kilogrammes, 50 centimes jusqu'à 500 grammes ou fraction.

**Dimensions des papiers d'affaires.** — Il n'est fixé aucune limite de dimensions pour l'envoi des papiers d'affaires pour l'étranger. On doit donc recevoir l'affranchissement sous la seule condition de poids des papiers d'affaires, quelle que soit la longueur.

**Minimum et progression d'affranchissement des papiers d'affaires.** — Le minimum d'affranchissement est fixé à 25 centimes (port d'une lettre) jusqu'à 250 grammes, de 250 gr. à 2 kilogrammes, 50 centimes jusqu'à 500 grammes ou fraction.

**ADRESSES COMMERCIALES de Roubaix-Tourcoing**

**Mercurie, Lingerie, Chapellerie et divers**

Le *Journal de Roubaix* — PUBLIÉ RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE EDICTION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR MÉRIS, LINGERIE, MERIS, etc.

**Mercurie en gros. A la Nœuf de l'or, rue du Vieil-Abreuvoir, 7, Roubaix. Fournier-Cléus.** Articles recommandés: Broseries, cravates, foulards, et par tout ce qui est relatif à la lingerie, au linge et aux accessoires de toilette. 513

**Ferrière-Léon, 6, rue du Curé, Roubaix.** — Mercerie, lingerie, articles de Paris, parfumerie fine, bonnettes, linge et coton, spécialité de Jersey. 514

**Aux Fabriques Parisiennes, 16, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix.** — Grande spécialité de trousseaux et layettes, lingerie et broderie en tous genres. Dépôt de broderies à la main de Nancy et des Vosges. 515

**Chemises en tous genres, gros et détail. Il y a toujours en magasin un choix considérable de chemises en tous genres, lavées à neuf. Rayon spécial de chemises de linge et de linge de table, à partir de 1 fr. 10 et au-dessus. Mérites pour deuil en 1/40. Gants de toilette, pour hommes et pour dames. Faux de poche et cravates. Grande-Rue, 516**

**Broderie de chapelier, tulle et soie. Pierre Escal, 17, rue St-Pierre, angle de la rue de l'Étoile, Roubaix. 517**

**Yves-Louis Dompas en tous genres, en fonte, plomb et cuivre. Fabrique de tuyaux en plomb et étain. Spécialité de pompes à bière. Auguste Samart, 128, rue du Moulin-d'Azou, et rue du Général-Clary, Roubaix. 518**

**Photographie Elkann, rue Pellier, 74, Roubaix.** Portraits émaillés en tous genres. Spécialité de grands portraits au charbon. Photo-peinture, photographique. Grands portraits peints à l'huile depuis 30 francs. 519

**Lebray, changeur, 55, rue des Champs, Roubaix.** Achats et ventes au comptant des obligations au porteur de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers. Seule maison où les changes ne traitent que des opérations de spéculation, et de ce fait, le client ne paie rien de plus que les autres. Tous les clients trouvent tout de suite Bruxelles, d'Anvers, etc., tirages parus à ce jour ou tirages nouveaux. Bureau ouvert de 8 heures matin à 4 heures soir. Dimanches et fêtes exceptés. 520

**Muller-Lecroq, rue de Lannoy, 21, Roubaix.** Machines à coudre et à tricoter de tous systèmes, machines américaines, vélocipèdes et coffres-forts, et tout ce qui est relatif à la mécanique. Machines à vapeur, WOP, machine domestique. 522

**Papiers et sacs. Montens-Beschauwer, 127, rue Daubenton, Roubaix.** Papier en tous genres. 521

**Belgrand-Helmreich, ébéniste, rue Saint-Jacques, 72 bis, Roubaix (près l'église des Frères).** Fabricant d'objets de menuiserie en tous genres, meubles garantis. Réparations de meubles soignées. 523

**François Delbecq, horloger, rue de Lannoy, 21, Roubaix.** Arrangement et état de jardins et parcs, parcs et monuments en fer. Taille de bois, façonnage et entretien des pelouses, Arbres et plantes de toutes espèces. Fleurs coupées, bouquets et couronnes de fleurs. Tous les articles de fleurs et de fleurs de bonne provenance. Il suffit d'écrire pour être servi de suite. 527

**Spécialité de deuil, chapeaux, bonnets, cravates anglaises. Philippart, rue de Lannoy, 27, Roubaix. 528**

**ZURICH, Compagnie d'assurances contre les accidents de toute nature et collectives avec garantie de la responsabilité des patrons. — La Compagnie Zurich a pris part au règlement de la catastrophe du 5 novembre 1884, et elle a indemnisé les victimes de l'explosion du 15 décembre 1884. Elle règle annuellement, à Roubaix, près de 300 sinistres. — Direction particulière: M. L. Dutheil, 17, rue Saint-Vincent, 531**

**COUTEAUX**

**Grands Rayons de Coutellerie**

Couteaux de table et de dessert, de tous genres et de tous styles, en os, ébène, buffe, corne blonde, voire, nacre, etc.

Choix considérable de ciseaux de toutes formes et de toutes grandeurs, pour couturiers, tailleurs, ciseaux pour magasins, ciseaux de poche se fermant, ciseaux bonis ronds, etc., etc.

**RASOIRS garantis français, anglais, belges, etc.**

**MAISON BONNAVE-PECQUEUR**

Rue Nain, 3, près l'Hôtel Ferraille, ROUBAIX

Couteaux de poche à et à plusieurs lames, coupe-cors, couteaux-poign